



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

agriculture et pêche : fonctionnement

Question écrite n° 54635

## Texte de la question

M. Christian Estrosi attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur les effectifs des directions départementales des services vétérinaires. En effet, une étude de la direction générale de l'administration, effectuée en mai 2000, a mis en évidence la diminution des effectifs de près de 6 % depuis 1992. Or de nouvelles missions sont confiées à ces directions, comme le dépistage et l'élimination des troupeaux infectés par la maladie de la « vache folle », la surveillance des établissements d'alimentation animale, le renforcement des contrôles dans les postes d'inspection frontaliers, la mise aux normes des élevages au regard de la législation sur les installations classées... Aussi, il lui demande de bien vouloir lui préciser les mesures qu'il entend mettre en oeuvre pour pallier cette importante augmentation des missions dévolues aux directions départementales des services vétérinaires.

## Données clés

**Auteur :** [M. Christian Estrosi](#)

**Circonscription :** Alpes-Maritimes (5<sup>e</sup> circonscription) - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 54635

**Rubrique :** Ministères et secrétariats d'état

**Ministère interrogé :** agriculture et pêche

**Ministère attributaire :** agriculture et pêche

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 4 décembre 2000, page 6784